



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 29 Novembre 2018

Question n°10

Tarif des bacs tri sélectif, des bacs ordures ménagères, des serrures

L'an deux mille dix-huit, le **29 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 13 Novembre 2018.

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 2 étaient représentés formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Eric PARROT.

Étaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS, Eliane FARNY.

Étaient Absents : Richard MAZAJCZYK, Francis LIECHTELE, Michel TRITRE, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Didier SANSIG

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 13 Novembre 2018

Date d'affichage : 06 Décembre 2018

DELIBERATION

VU la délibération n°10 du 3 Décembre 2015 concernant le tarif des serrures des bacs,
 VU la délibération n°11 du 3 Décembre 2015 concernant le tarif pour la refacturation aux usagers de la casse des bacs d'OM à partir de la 2ème casse annuelle responsable,
 VU la délibération n°10 du 30 Novembre 2017 définissant les tarifs des bacs de collectes électives,

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective au porte-à-porte au 1^{er} janvier 2018, pour des raisons quantitatives et de praticité, les gros producteurs uniquement (professionnels, collectivités, immeubles collectifs) ont la possibilité d'acquérir auprès du SICTOM des bacs à couvercle jaune pour réaliser le tri des déchets et les présenter à la collecte.

L'acquisition des bacs à couvercle, à réaliser uniquement auprès du SICTOM, est à la charge du demandeur.

Les bacs seraient refacturés au prix coûtant auquel s'ajouterait l'apposition d'un memento de tri et un forfait pour la livraison sur les sites du ou des bacs commandés par le SICTOM.

Il convient de mettre à jour ces tarifs en fonction des nouveaux.

Il s'avère également nécessaire de mettre à jour les tarifs de vente des serrures et des bacs à ordures ménagères en cas de 2^{ème} casse responsable par un usager (délibération du 3 décembre 2015),

Les prix de vente proposés sont détaillés ci-après :

Produit	Tarif actuel	Tarif proposé
Serrure bac	35,20 € nets par unité	21,84 € nets par unité
bac 120 litres OM	27,30 € nets par unité	32,28 € nets par unité
bac 180 litres OM	33,60 € nets par unité	41,16 € nets par unité
bac 240 litres OM	34,80 € nets par unité	47,76 € nets par unité
bac 360 litres OM	53,40 € nets par unité	77,88 € nets par unité
bac 770 litres OM	130,80 € nets par unité	172,74 € nets par unité
Bac 240 litres tri avec sticker	40,45 € nets par unité	38,10 € nets par unité
Bac 360 litres tri avec sticker	60,49 € nets par unité	50,34 € nets par unité
Bac 770 litres tri avec sticker	145,50 € nets par unité	134,52 € nets par unité
Forfait livraison bac tri	5 € nets	5 € nets

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- De valider les tarifs ci-avant à compter du 1er janvier 2019,
- D'autoriser le Président à émettre les factures correspondantes et modifier la régie de recettes en conséquence.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH



Cette délibération annule et remplace la délibération n°10 du 3 Décembre 2015, la délibération n°11 du 3 Décembre 2015 et la délibération n°10 du 30 Novembre 2017.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le

4 Décembre 2018

6 Décembre 2018